



**VILLE DE LE RELECQ-KERHUON**

**1, place de la Libération**

**29480 LE RELECQ-KERHUON**

---

***APPEL À PROJET POUR MISE À DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN ET  
EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE***

---

***Phase candidature et offre***

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

***Date limite de réception des candidatures et offres : le jeudi 25 novembre 2021 à 12 H 00***

# SOMMAIRE

<b>I – AUTORITÉ CONCÉDANTE .....</b>	<b>3</b>
<b>II – OBJET ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>III – FORME JURIDIQUE DE L’ATTRIBUTAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>IV – DURÉE DE LA CONCESSION.....</b>	<b>4</b>
<b>V – MODALITÉS DE LA CONSULTATION.....</b>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>VI – ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>VII – NÉGOCIATION.....</b>	<b>5</b>
<b>VIII – RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>IX – RETRAIT DU DOSSIER .....</b>	<b>6</b>
<b>X – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS .....</b>	<b>6</b>

## **I – AUTORITÉ CONCÉDANTE**

Ville de LE RELECQ-KERHUON  
1, place de la Libération  
29480 LE RELECQ-KERHUON

02 98 28 14 18

## **II – OBJET ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est engagée conformément aux dispositions applicables à la procédure simplifiée prévue par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Par le biais de cette consultation, la Ville souhaite négocier les offres qui lui seront formulées de façon à proposer une solution adaptée aux besoins de la collectivité.**

Les modalités de cette consultation sont présentées dans le présent règlement de la consultation (article V).

La présente consultation ne constitue pas un concours entrant dans la catégorie relevant des relations entre maître d'ouvrage public et maître d'ouvrage privé. Elle n'est pas soumise, de ce fait, aux dispositions sur la maîtrise d'ouvrage publique. Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité pour la constitution du dossier demandé dans le cadre de la présente consultation.

Le dossier de consultation comprend le présent règlement.

### **Sélection des candidatures et notification :**

Les candidats devront déposer un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces et informations demandées dans le présent règlement (article V).

A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase, les candidatures réceptionnées dans les délais par la Ville de LE RELECQ-KERHUON dans le cadre de cette consultation seront analysées au regard des critères définis à l'article VI du présent document.

Le jury dressera un classement des candidatures. Le candidat classé numéro 1 et attributaire du marché se verra notifié par courrier.

Les candidats non retenus seront également avertis par courrier.

## **III – FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n°2016-86, les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

Le groupement pourra prendre la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'autorité concédante.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour l'attribution du contrat plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### **IV – DURÉE DE LA CONCESSION**

Le candidat établira sa proposition pour un contrat établi sur une durée fixée à 10 ans à compter de la notification du contrat.

La prise d'effet du contrat de concession de service ne pourra intervenir qu'après délibération au conseil municipal et transmission du contrat en préfecture et notification par l'autorité concédante du contrat au concessionnaire.

#### **V – MODALITÉS DE LA CONSULTATION**

Chaque structure devra remettre les documents suivants :

##### 1 Le cahier des charges dûment rempli et signé

##### 2 Un mémoire technique

- ◆ Une présentation de l'entreprise ;
- ◆ Les caractéristiques esthétiques des mobiliers urbains ;
- ◆ La qualité technique des mobiliers urbains ;
- ◆ La méthodologie et l'organisation retenue pour la fourniture et la mise en place des mobiliers urbains ;
- ◆ La méthodologie retenue pour l'entretien et la maintenance des mobiliers urbains ;
- ◆ Des exemples d'implantation de mobiliers urbains sur divers territoire.

##### 3 Valorisation

Le dossier devra comporter la valorisation des mobiliers urbains présentés dans le cahier des charges, sur un contrat d'une durée de 10 (dix) ans.

##### 4 Présentation des candidatures

**La date limite de présentation des candidatures est fixée au jeudi 25 novembre 2021 à 12 H 00.**

Les candidatures seront envoyées par :

- Voie électronique le pli doit être transmis sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://megalisbretagne.bzh>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers doivent être transmis dans des formats largement disponibles.

Le même mode de transmission doit être appliqué pour l'ensemble des documents transmis.

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ne seront pas retenus et retournés à leur auteur.

## **VI – ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES**

Les offres doivent être rédigées en langue française et l'unité monétaire utilisée doit être l'euro. Le jury portera une attention particulière à la responsabilité environnementale de l'entreprise dans ses usages.

Le jury établit un classement des candidats en fonction des critères suivants :

- Garanties esthétiques des mobiliers urbains	25 %
- Garanties techniques des mobiliers urbains	25 %
- Capacités à mettre en place les mobiliers urbains	25 %
- Capacités de maintenance et d'entretien des mobiliers urbains	25%

## **VII – NEGOCIATION**

L'autorité concédante se réserve le droit d'organiser une négociation avec un ou plusieurs candidats.

Les conditions et les modalités d'organisation de la négociation seront précisées dans l'invitation à négocier adressée aux candidats.

## **VIII – RENSEIGNEMENTS**

Pour tout renseignement sur cette consultation, les questions sont à transmettre 15 jours avant la date limite de remise des offres, via la plate-forme : <https://www.megalisbretagne.bzh>

## **IX – RETRAIT DU DOSSIER**

Le dossier est à retirer sur la plate-forme e-megalis ou sur le site de la Ville de LE RELECQ-KERHUON :

<http://www.mairie-relecq-kerhuon.bzh>

<https://www.megalisbretagne.bzh>

## **X – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de RENNES

3 Contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES CEDEX

02 23 21 28 28